



Inscription au Montenbus 2023



ABONNEMENT VALABLE DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC
Abonnement MONTENBUS
648 Chemin des Prés Caton
P.A.E du Mont-Blanc
74190 PASSY

Renseignements :

montenbus@ccpmb.fr
04.50.78.12.10



BÉNÉFICIAIRE :

Madame Monsieur

Nom : Prénom

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable : Téléphone fixe :

Mail :

Je certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Montenbus
Disponible sur demande ou sur www.ccpmb.fr et sur www.montenbus.fr

Fait à Le

Signature du bénéficiaire ou du responsable légal :

Les informations recueillies dans le questionnaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la CCPMB. La base légale du traitement est le contrat. Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : Société Autocars Borini dans le cadre de la plateforme de réservation et service de transport à la demande. Elles sont conservées pendant une durée de 18 mois et reconduites en cas de réabonnement au service. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en vous adressant à dpo@ccpmb.fr. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Suite du formulaire au dos

ABONNEMENT :

Cocher la case correspondant à votre situation

Règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de « Régie Recettes TAD »

Aucun abonnement
ne sera délivré en l'absence
de justificatif(s). Seuls les
dossiers complets seront
traités.

Annuel plein tarif : 40€

- **De 25 ans à 69 ans**

Fournir la copie d'une pièce d'identité.

Annuel tarif réduit : 10€

- **De 5 ans à 17 ans**

Fournir les copies des pièces d'identités du bénéficiaire ainsi que du responsable légal.
Pour les enfants entrés au collège, compléter la décharge de responsabilité ci-dessous.

- **De 18 ans à 24 ans**

Fournir la copie d'une pièce d'identité.

- **Plus de 70 ans**

Fournir la copie d'une pièce d'identité.

- **Demandeur d'emploi ou allocataire du RSA**

Fournir un justificatif de moins de 3 mois.

- **Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé**

Fournir un justificatif de moins de 3 mois.

- **Bénéficiaire d'une pension d'invalidité**

Fournir un justificatif de moins de 3 mois.

- **Majeur protégé**

Fournir un justificatif et compléter la décharge de responsabilité ci-dessous.

Annuel exonéré :

- **Titulaire d'une carte d'invalidité ou de stationnement ou de priorité ou de la carte mobilité inclusion**

Fournir la copie de la carte. Un certificat médical ne constitue pas un justificatif.

Préciser : Fauteuil roulant Chien Guide

- **Enfant de moins de 5 ans**

Fournir la copie d'un justificatif d'identité de l'enfant ainsi que du responsable légal.

À COMPLÉTER POUR LES MINEURS (À PARTIR DE L'ENTRÉE AU COLLÈGE) ET LES MAJEURS PROTÉGÉS :

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné(e), Madame / Monsieur.....

Atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Montenbus et atteste en tant que responsable légal de : que : (rayer la mention inutile)

- cette personne mineure est âgée de plus de 12 ans **ou** est entrée au collège,

- cette personne est un majeur protégé (sous tutelle/curatelle),

Et voyage avec le service Montenbus sous ma responsabilité et avec mon accord.

Fait à Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » (en toutes lettres) :